



Pernod Ricard

Attribution de *stock options* soumises à condition de performance Monsieur Pierre Pringuet, Directeur général de Pernod Ricard

Attribution de *stock options* soumises à condition de performance

Le 15 juin 2011, le Conseil a autorisé un Plan global annuel de *stock options* et d'actions de performance au bénéfice de 1 030 collaborateurs.

Concernant plus particulièrement l'attribution au profit de Monsieur Pierre Pringuet, les modalités arrêtées sont les suivantes :

- volume : 65 220 *stock options* soumises à condition de performance;
- prix d'exercice : 68,54 €
- condition de performance : comme pour l'ensemble des bénéficiaires, les *stock options* soumises à condition de performance devront satisfaire les conditions cumulées suivantes :
 - dans un premier temps, une condition de performance interne à travers l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant du Groupe examinée pour moitié sur les comptes clos à fin juin 2012 et fin juin 2013.

A l'issue de cette période, les options exerçables seront soumises à la condition de performance externe suivante :

- la performance du titre de Pernod Ricard (Total Shareholder Return) devra surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 15 juin 2014 et pour moitié au 15 juin 2015.

Par ailleurs, le conseil a imposé à Monsieur Pierre Pringuet de conserver, jusqu'à la fin de son mandat, un volume de 25% des titres issus des levées d'options de ce plan.